

Développement des Forces aériennes

Autor(en): **Feller, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft [1]: **Aviation**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-346772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



ADS 95 survolant Lucerne

Développement des Forces aériennes

Col Peter Feller

Chef A4 (SCEM logistique), EM FA

Les Forces aériennes à partir de 2008

Dans le cadre de la 5e étape de développement, les Forces aériennes (FA) connaîtront le 1er janvier 2008 diverses adaptations dans l'organisation professionnelle et dans l'organisation de l'Armée. Ces adaptations répondent en particulier à des nécessités dans le domaine de la réduction du personnel. Les adaptations dans le domaine de l'organisation de l'Armée seront effectuées dans le cadre de l'Etape de développement 08/11. Il s'agit, en particulier, des mesures suivantes :

Le chef de la sécurité des vols sera directement subordonné au commandant des Forces aériennes afin d'accorder au concept de sécurité l'importance et le poids nécessaires.

L'état-major des Forces aériennes reçoit un nouveau domaine de « développement d'entreprise », qui assure le développement des Forces et de l'organisation, ainsi que la rédaction des directives dans les domaines du stationnement et de l'environnement.

L'« engagement des FA » sera rebaptisé « commandement de l'engagement des FA ». Les commandements des aérodromes et leurs formations, qui dépendaient auparavant de la Formation d'application aviation 31, lui seront désormais subordonnés. Le domaine « Aide au commandement engagement FA » (FU Ei LW) sera désormais dissout. Selon la répartition des tâches prévues entre les FA et la Base d'aide au commandement (BAC) de l'armée, la conduite et l'exploitation des systèmes d'aide au commandement des FA échoit désormais à cette dernière. Bénéficiaires de ces prestations, les FA sont responsables de la planification d'engagement, de la conduite et des travaux de conception, à l'instar des applications, du développement des systèmes, etc. Ces compétences seront intégrées au domaine de base A6, qui recevra à cet effet du personnel supplémentaire. Le domaine du Service du transport aérien de la Confédération (STAC)

sera désormais subordonné au chef de la centrale des opérations.

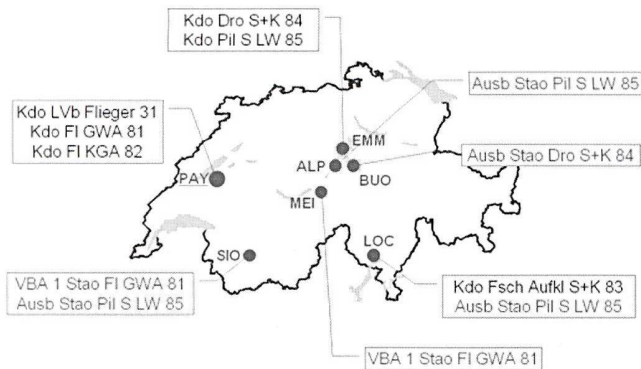
La FOAP transmission/aide au commandement 1 des Forces Terrestres et la FOAP aide au commandement des FA 34 seront fusionnées en une Formation d'application d'aide au commandement 30, subordonnée au Cdt des FA. De même, les formations d'engagement d'aide au commandement de milice des FA et l'état-major respectif seront subordonnés à la FOAP aide au commandement 30. La structure de l'organisation ainsi que le personnel maintenus seront convertis au nouveau modèle d'instruction. Les corps de troupes subordonnés atteindront et maintiendront ainsi leur disponibilité de base. Ces adaptations dans le domaine de l'organisation et du personnel toucheront également les formations d'application aviation 31 et DCA 33.

Les Révisions de l'armée 06 et 07 (l'année indique la demande) auront pour conséquences les adaptations suivantes au 1er janvier 2008.

L'adaptation de l'organisation professionnelle au 1er janvier 2006 et 2008 seront visibles dans la structure de l'Armée. Les EM du Cdt FA, le commandement de l'instruction des FA, l'escadre de surveillance 85 (UeG), le cdmt LUV 85, le cdmt TA 85, le cdmt BMPS 85 ainsi que le EM spec SCFA seront supprimés. Ces fonctions seront reprises et intégrées au sein de l'EM FA et dans le commandement de l'engagement des FA.

Les commandements d'aérodrome 2 à Alpnach, 4 à Locarno et 7 à Emmen (transformation du cdmt aérod 3 à Dübendorf/Mollis), 11 à Payerne, 13 à Meiringen et 14 à Sion sont désormais subordonnés au cdmt engagement des FA. Les éléments Support et Logistique de l'escadre de transport aérien sont désormais rassemblés en un groupe de transport aérien, comptant un bataillon par aérodrome. Chacun de ces bataillons dispose d'une compagnie de réservistes, accueillant les militaires ayant terminé leurs

Kdo & Ausbildungsstandorte



jours de service. L'escadre de transport aérien 7 est dissoute, mais l'escadrille TA 7 et la compagnie de sûreté TA 7 seront maintenues et subordonnées directement au commandement d'aérodrome 7.

De même, la compagnie d'éclaireurs parachutistes 17 sera subordonnée directement au commandement des écoles et des cours 83. Pour appuyer les services sur l'aérodrome d'Emmen, le cdmt aérod 7 reçoit la nouvelle compagnie de soutien et de logistique 7. Enfin, l'escadrille d'instruction 16 au sein de la FOAP aviation 31 est dissoute.

Ces adaptations provisoires, effectuées dans le cadre de la

révision de l'armée 07, dépendent de la décision du Comité de direction Défense du 15 août 2007, respectivement de l'approbation par le Conseil fédéral en novembre de cette année.

Des adaptations supplémentaires, dans le cadre de l'Etape de développement 08/11, auront lieu le 1er janvier 2009. Celles-ci touchent en particulier le domaine des jets, les aérodromes disposant de formations mixtes (active et réserve) seront transformées en formations d'active; le nombre de formations de DCA sera réduit; des adaptations auront également lieu dans le domaine des formations d'aide au commandement des FA. Les formations de sapeurs d'aérodromes seront dissoutes à la fin de 2008 et remplacées par respectivement trois sections de sapeurs d'aérodromes et resp. par trois sections de sapeurs de transport aérien.

Ainsi se présente donc le nouvel organigramme des FA à partir de 2008.

P.F.



Organisation Logistik LW ab 2008

